

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : M. ERIC LE DISSES / MME VALÉRIE GUARINO

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
14 Février 2020**

OBJET : Emplois ouvrant droit à l'attribution d'un logement par nécessité absolue de service dans les collèges publics du département.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 14 Février 2020 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'approuver la proposition du collègue Font D'Aurumy, à Fuveau, concernant le bénéfice d'une concession de logement par nécessité absolue de service accordée à la fonction de principal adjoint, en lieu et place de la fonction d'adjoint-gestionnaire,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer l'arrêté nominatif de concession de logement selon le modèle approuvé par délibération n°119 de la Commission permanente du 30 mai 2008 pour les agents de l'État,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer la convention correspondante, selon le modèle approuvé par délibération n°153 de la Commission permanente du 5 avril 2019.

A l'unanimité

**ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice des assemblées**